

Compte-rendu du Comité de Direction de la FERPA

(Salle du 7^{ème} ITUH, 12 septembre 2019)

Présents : Lajos MAYER, SZEFE, Président de la FERPA ; Agostino SICILIANO, UIL-UILP, Secrétaire Général de la FERPA ; Angeles BRIALES, UJP-UGT, Secrétaire Générale Adjointe de la FERPA ; Tino FUMAGALLI, FNP-CISL, Trésorier ; Dick DE GRAAF, FNV ; Didier HOTTE, UCR-FO ; Domenico PANTALEO, SPI-CGIL ; Werner THUM, ÖGB

Assistaient également à la réunion : Jessica MONTIEL, Coordinatrice de Projet ; Henri LOURDELLE, Conseiller Spécial

Absent.e.s excusé.e.s : Eliane DE DOBBELEER, CSC-ACV ; Mireille PAUME, UCR-CGT, Présidente du Comité Femmes ; Hubert SCHWIND, UCR-CGT ; Metka ROKSANDIC, SUS.

Le **Président de la FERPA**, Lajos MAYER ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et aux interprètes. Il informe les participant.e.s du décès récent de notre collègue François THIERRY-CHERRIER, de l'UCR-CGT (France) et qui était membre du Comité Exécutif de la FERPA. Il invite les membres du Comité de Direction à respecter une minute de silence à sa mémoire.

Puis, il demande au Comité de Direction s'il a des ajouts à faire à l'ordre du jour de la réunion et, si ce n'est pas le cas de passer à son approbation. Le représentant de la FNV demande que soit ajoutée une information concernant la préparation par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) d'une décennie (2020-2030) sur le vieillissement en bonne santé. Moyennant l'ajout de ce point, l'ordre du jour est adopté.

Ensuite, le **Président** donne la parole au Secrétaire Général pour traiter le premier point de l'agenda consacré à **la stratégie de la FERPA**.

Agostino Siciliano, Secrétaire général rappelle que cela fait un an que le Congrès de la FERPA a eu lieu, période marquée par

- Les élections européennes et leur préparation
- Le Congrès de la CES
- Et la tenue du premier Comité Exécutif de la CES après les élections.

Concernant les élections européennes et ses suites sur la composition du nouveau Parlement, le Secrétaire Général renvoie pour les détails au compte-rendu qu'Henri a rédigé concernant le dernier Comité Exécutif de la CES, dont un point d'actualité portait sur les résultats des élections européennes.

Quant à lui, il souligne que le populisme, contrairement à ce qui pouvait être craint, ne les a pas remportées, même si le PPE et le S&D ont perdu la majorité absolue. Il relève aussi que l'Italie a rattrapé son retard en Europe, en obtenant le Commissariat aux Affaires Economiques, attribué à Paolo GENTILONI (S&D).

Donc, désormais, il va falloir compter avec un « Parlement à 4 partenaires » et non plus à 2, comme précédemment. Dans ce nouvel équilibre européen doit être attentif, car certaines

inquiétudes demeurent, notamment en ce qui concerne le Pilier Européen des Droits Sociaux, sur lequel tous les membres de la Coalition ne sont pas d'accord. Et si la composition du Parlement n'est pas « Souverainiste », il faut être vigilant, car ses partisans sont à l'affût et n'ont pas perdu de leur force de nuisance.

Dans ce contexte, que doit faire la FERPA ? Comment faire en sorte que les personnes retraitées soient prises en compte, notamment dans la mise en œuvre du Pilier Européen qui comporte des dispositions très importantes les concernant ? Quelles pressions exercer dans les différents pays où est présente la FERPA ? Quelle sera notre contrepartie dans ce contexte ?

L'opération « cartes postales » qui résumait nos principales revendications et qui mettait l'accent sur les problèmes des personnes retraitées a été une première réponse pour tenter de faire entrer ces préoccupations au Parlement.

Avant les élections, le Secrétaire général de la FERPA avait rencontré le futur Président du Parlement européen, David SASSOLI (S&D). Puis lorsque celui-ci a été élu, il lui a envoyé une lettre de félicitations dans laquelle il lui rappelait les principales revendications de la FERPA et il en profitait pour l'inviter à rencontrer le Comité Exécutif de la FERPA, lors de sa prochaine réunion le 5 décembre. Le Président a accepté cette invitation et il sera donc des nôtres le 5 décembre prochain.

Pour le Secrétaire Général, si cette réponse positive du Président du Parlement européen est une claire riposte à celles et ceux qui pensent que la FERPA n'est pas importante, cela ne signifie pas que l'action de la FERPA doive se limiter à cette heureuse initiative. Il faut que nous trouvions les moyens de rencontrer les députés élus pour faire valoir nos revendications. Peut-être aussi pourrait-on convenir, avec l'aide du Président de la FERPA, d'une rencontre avec la Vice-présidente hongroise du Parlement, Mme KLARA DOBREV (PPE).

Le **Président** remercie vivement le Secrétaire Général pour ses informations et il le félicite pour avoir réussi à nouer le contact avec le Parlement Européen à son plus haut niveau, c'est-à-dire avec son Président.

Puis, il ouvre le **débat** avec les membres du Comité de Direction.

Plusieurs membres s'associent aux félicitations adressées par le Président au Secrétaire Général, tout en insistant pour avoir des réunions avec les Parlementaires élus, qui, notamment avaient été contactés avant les élections. A ce propos, certains indiquent qu'ils ont envoyé les « cartes postales » aux candidats de Gauche, estimant inutile de l'envoyer aux candidats de Droite. Ces candidats à qui ils se sont ainsi adressés, ont répondu qu'ils comprenaient et partageaient nos questions, mais il n'y a pas eu d'engagements officiels.

La tonalité générale des interventions concernant le Parlement est qu'il faut renforcer les contacts avec le Parlement et la Commission afin de permettre une mobilisation générale.

Ainsi faudrait-il mettre sur pied une initiative pour assurer aux retraités une vie digne. Car si on a limité la représentation du populisme en Europe, le danger existe toujours.

Certains s'interrogent aussi sur ce que le Parlement envisage de faire, même si cette interrogation peut apparaître quelque peu prématurée dans la mesure où il est en train de s'installer et de s'organiser...

D'aucuns aussi mettent l'accent sur la nécessité d'avoir, avec la CES, une intervention forte pour la mise en œuvre du Pilier Européen des Droits Sociaux.

D'autres évoquent également, la Charte des Droits des Personnes Âgées de la FERPA et le Protocole des Jeunes, comme points d'appui à nos éventuelles mobilisations. Car, nous disposons de grandes « déclarations », de « beaux » textes mais que fait-on ensuite ? ... Enfin plusieurs membres évoquent les situations et les problèmes rencontrés dans leur pays (Autriche, Espagne, Italie, France...), qu'illustrent les mobilisations syndicales diverses qui y sont organisées et qui concernent

- En particulier, les soins à long terme ou les pensions, domaines où les préoccupations économiques priment sur la dimension sociale
- Les incertitudes politiques qui pèsent, puisque dans plusieurs pays des élections vont avoir lieu et que la Gauche apparaît souvent divisée, ce qui fait que de nouvelles coalitions pourraient voir le jour et remettre en cause les acquis sociaux.

Une note positive est toutefois apportée par l'Autriche où les organisations de retraités ont négocié les pensions pour l'année prochaine et ont obtenu une hausse des pensions minimales qui sont passées à 1.100 euros.

Dans **sa réponse**, le **Secrétaire Général** revient sur l'importance du Pilier Européen des Droits Sociaux dont plusieurs dispositions concernent directement les retraités.

Malheureusement, déplore-t-il, ce Pilier n'est pas assez connu et n'a aucun caractère obligatoire : il est hélas « optionnel » et concerne surtout la « zone euro ».

Quant au Parlement européen – et nous allons le demander quand son Président s'adressera au Comité Exécutif- il est important qu'en son sein, il y ait une instance où nous puissions nous exprimer et être entendus sur nos problèmes. Notre but souligne le Secrétaire Général est « d'avoir une voix au sein du Parlement ».

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, UJP-UGTE, SPI-CGIL, FNP-CISL, ÖGB, UCR-FO

Puis le **Président**, après avoir remercié les différent.e.s intervenant.e.s, aborde le point suivant de l'ordre du jour, qui porte sur **la nouvelle organisation de la FERPA** et notamment **la prise en charge des grands dossiers revendicatifs**.

Le **Secrétaire Général** rappelle tout d'abord la nécessité de poursuivre, sinon relancer, le travail avec les jeunes dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle.

Puis il évoque le projet « SocialAll » lancé par la CES sur le thème de « La Sécurité Sociale Pour Tous ». La FERPA est partie prenante dans ce projet. C'est ainsi que Dick a participé, au « Comité de pilotage » qui s'est tenu à Rome le 9 juillet dernier. Et, en ce qui le concerne, le Secrétaire Général (Dick n'étant pas disponible) participera avec Henri, tous les deux au titre de la FERPA, à la rencontre qui se tiendra à Zagreb les 23 et 24 septembre, concernant le suivi de cette première réunion.

Le Secrétaire Général insiste aussi pour dire que, sur les dossiers portés par les membres du Comité de Direction, il fallait travailler en équipe, par exemple Dick et Didier sur les retraités, autour et en lien avec Henri qui est chargé de la coordination.

Le **Président** donne ensuite la parole à **Dick DE GRAAF**, en ce qui concerne **ses dossiers**. Celui-ci rend compte de **la réunion de Rome** du 9 juillet 2019, concernant le projet de la CES « SocialAll » où il a représenté la FERPA et pour laquelle il a fait un résumé écrit remis aux membres du Comité.

12 pays, initiaux, ainsi que la France, la FERPA et le Comité des Femmes sont partenaires dans ce projet.

Dans le cadre de ce projet, cette réunion avait pour but de réunir des experts sur la politique des retraites de l'UE et la sécurité sociale en général pour discuter d'un document de base qui avait été préparé par les experts du projet et de la méthodologie pour un questionnaire à adopter pour la recherche par pays. Un projet initial de ce questionnaire a été débattu. Et des personnes de contact par pays sont responsables de collecter ces informations. Pendant cette réunion, les membres du groupe des experts, parmi d'autres suggestions, ont demandé que le langage du document de base soit plus syndical car il était trop marqué par le « jargon européen ». Dans le questionnaire, il a été demandé d'y introduire plus largement la dimension de genre qui y était sous-représentée. Ce projet nécessite un travail de longue haleine, avec une restitution prévue en 2020. La prochaine réunion de Zagreb se situe dans cette dynamique et sera une rencontre de tous les experts et chercheurs, y compris les personnes de contact des 13 pays, pour présenter la méthodologie des projets de recherche nationaux.

Ensuite le **Président** donne la parole à **Didier HOTTE**, qui représente son pays la France dans ce projet de la CES.

Didier insiste pour dire qu'à ses yeux ce projet de la CES est important pour contrer la démarche néo-libérale de la Commission qui privilégie la soutenabilité financière des systèmes plutôt que leur dimension sociale.

Concernant le dossier qu'il a plus spécifiquement en charge au sein de la FERPA et qui porte sur les retraites, il a déjà élaboré un petit questionnaire à ce sujet, mais il va l'étoffer pour le présenter au Comité de Direction du mois de novembre.

Puis la parole est donnée à **Angeles BRIALES** qui a en charge le dossier de la pauvreté énergétique chez les retraités. Elle a déjà préparé un projet et un questionnaire sur ce thème qu'elle a discutés par courriels avec Henri. Elle va envoyer le questionnaire qu'elle a réalisé, pour l'étoffer lors de la prochaine réunion du Comité de Direction.

Ensuite le **Secrétaire Général** intervient pour souligner l'importance des sujets qui sont aujourd'hui abordés et la parole est donnée à **Henri** pour clarifier la méthodologie à suivre en ce qui concerne la réalisation des dossiers.

Henri commence par remercier Dick, Angeles et Didier qui lui ont envoyé leurs premiers projets.

Puis, il rappelle ce que le Secrétaire général avait déjà précisé lors des réunions précédentes : il ne s'agit pas de mener des études exhaustives, mais à partir des réalités vécues par les personnes retraitées et âgées, de dégager des enjeux et des revendications syndicales débouchant sur des actions et des initiatives (plan d'actions) pour faire changer les choses.

Concrètement cela signifie

- Rédiger une note de présentation rapide de la situation vécue, des problèmes rencontrés et des enjeux qui s'en dégagent ;
- Puis envoyer un questionnaire pour illustrer le propos, à partir réalités vécues ;
- Enfin définir des actes revendicatifs et proposer des pistes/plans d'actions au Secrétaire Général et au Comité de Direction pour les soumettre pour débat, ratification et mise en œuvre au Comité Exécutif.

L'ensemble étant coordonné par Henri pour dégager une certaine cohérence entre les différents apports, éviter, en particulier, les « doublons ». Ainsi on pourrait avoir un ensemble qui pourrait prendre la forme d'un document global, décliné en différents chapitres, selon les thèmes traités (cela étant toutefois à confirmer et/ou à clarifier) ...

Il est aussi précisé que les organisations sont invitées à contribuer à l'enrichissement des différents dossiers. Mais ces contributions doivent être synthétiques. Il n'est pas opérant d'envoyer au responsable du dossier tout un travail de recherche qui a été mené dans telle ou telle organisation/pays – aussi intéressant soit-il- sans l'avoir au préalable synthétisé. Le Secrétaire Général confirme l'ensemble de cette approche.

Après avoir remercié les intervenants précédents, le **Président**, Lajos MAYER, donne la parole sur ce point à **Tino FUMAGALLI, Trésorier de la FERPA** pour traiter le point suivant de l'ordre du jour qui porte sur **les finances**.

Faisant le point de la situation, Tino rappelle que par le passé, la FERPA a rencontré plusieurs problèmes concernant l'établissement du bilan et du budget, ce qu'a constaté, également, la Commission Financière qui s'est réunie le 11 septembre. Elle a fait le point sur les efforts à réaliser pour être en mesure de mieux rédiger les documents. Elle a pris connaissance du rapport du Réviseur aux comptes qui a certifié que malgré ces lacunes, la gestion financière de la FERPA était saine.

Puis le Trésorier précise qu'au Comité de Direction de Novembre il présentera le projet de budget pour 2020.

Concernant les cotisations et, notamment, les retards de paiements de certaines organisations, le Trésorier a pu constater que si, à la suite des lettres de rappel qui leur ont été envoyées, la situation s'est améliorée, pour la plupart d'entre elles, le problème demeure pour quatre organisations, dont les TUC britanniques. Une première lettre de rappel leur a déjà été adressée, mais elle est restée pour l'heure sans réponse. S'il n'y a pas de nouvelles réactions d'ici la fin du mois, il leur sera de nouveau envoyé une lettre mais qui sera plus comminatoire, indiquant que si des remèdes ne sont pas apportées à cette situation, il sera proposé au Comité Exécutif d'appliquer le Règlement de la FERPA, à savoir la suspension de l'organisation en question.

Enfin, le Trésorier termine son intervention en posant une question : fera-t-on, l'année prochaine, de nouveau coïncider l'Assemblée de Mi-Mandat de la FERPA avec un Comité Exécutif, pour réaliser des économies ?

Cette communication du Trésorier n'appelant pas de commentaires de la part des membres du Comité de Direction et après l'avoir remercié, le **Président** redonne la parole au **Secrétaire Général** pour la présentation du premier projet d'**ordre du jour du prochain Comité Exécutif des 5 et 6 décembre** :

- Minute de silence in Memoriam François THIERRY-CHERRIER, Secrétaire Général de l'UCR-CGT et membre du Comité Exécutif de la FERPA
- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Intervention du Président du Parlement Européen, David SASSOLI (débat)
- 3) Intervention de la Secrétaire Confédérale de la CES, Liina CARR : Situation après le Congrès de la CES et situation au sein de l'Union Européenne (élections au Parlement européen, composition de la nouvelle Commission...) (débat)
- 4) Réunion du Comité des femmes (14h-16h, premier jour)
- 5) Rapport du Président de la Commission financière suivie de l'intervention du Trésorier : budget intermédiaire 2019 et budget provisoire 2020 (débat)
- 6) Etat des lieux de la nouvelle organisation de la FERPA
- 7) Etat d'avancement des dossiers : Présentation et discussion

8) Premier échange sur l'Assemblée Générale de Mi-Mandat : date-lieu-thème-financement – visibilité de la FERPA

9) Divers

Le **Secrétaire Général** de la FERPA revenant sur l'Assemblée Générale de Mi-Mandat précise qu'il convient à cette occasion de se féliciter du travail accompli à la suite de la nouvelle organisation de la FERPA : des personnes sont responsables de dossiers et ont envie de « faire ».

De plus, il faut profiter de cet événement pour donner plus de visibilité à la FERPA, d'où l'importance du choix du lieu...

Dans le petit **débat** qui suit, la FNV pose deux questions :

- Quid du plan de travail du Comité des Femmes ?
- Que devront faire, pendant le Comité Exécutif, les personnes en responsabilité des dossiers ?

Le Secrétaire Général répond que

- La Présidente du Comité des femmes sera contactée, concernant la première question
- Et pour ce qui est de la seconde question, les infos nécessaires seront envoyées.

Le **Président** aborde ensuite les **questions diverses**.

La première porte sur la question de **la rotation au Comité de Direction entre l'UGT-E et les CC.OO.**

Sur ce sujet, il donne la parole au **Secrétaire général**. Celui-ci croyait que la question était tranchée, dans la mesure où, soutenu par le Comité de Direction, lors de la dernière réunion, il a rappelé aux CC. OO qui lui ont écrit et à qui il a répondu très courtoisement (cet échange est remis sur place aux membres du Comité de Direction) que

- La FERPA n'avait ni mission ni mandat pour s'immiscer dans les différends entre les organisations nationales
- Il avait demandé l'envoi d'une lettre signée par les deux Secrétaires Généraux, confirmant la mise en œuvre de cet accord. Cette demande étant à ce jour restée sans suite...

Il a également rappelé qu'il était ouvert au dialogue et à l'amitié entre les deux organisations. Puis, le **Président** donne la parole au **Secrétaire Général** pour introduire la seconde question diverse, à savoir **la question de Chypre**.

Le représentant chypriote ayant écrit et soulevé un certain nombre de questions ayant trait aux Statuts et au Congrès, le Secrétaire Général a demandé à **Dick** d'y répondre, ce qu'il a fait (les courriers sont mis à disposition des membres du Comité de Direction, si des points demandent un approfondissement au prochain Comité de Direction). Le Secrétaire Général souligne le bon travail fait par Dick.

Ce dernier ajoute toutefois une proposition et deux commentaires :

- La proposition : en ce qui concerne les amendements aux Statuts, cette question doit être renvoyée au prochain Congrès
- Deux commentaires : les points 2 et 5, à propos des remarques du Congrès, se réfèrent à des décisions qui n'apparaissent pas dans les « minutes » du Congrès.

Sur ces deux questions diverses, le **Président** ouvre **le débat**.

Pour ce qui est du **problème espagnol**, le Comité estime que la posture adoptée par le Secrétaire Général a été la bonne. Mais nous sommes face à un problème politique qui doit

être tranché au plus haut niveau des deux instances en cause. Et de s'interroger, s'il ne devrait pas y avoir une intervention de médiation du Secrétaire Général de la CES, Luca VISENTINI et de réunir autour de la table tous ceux qui sont concernés par ce sujet ? Concernant la **question chypriote**, il est estimé que le Congrès est terminé, que si l'on peut apporter des éclaircissements, il n'est pas question « remettre sur le tapis » des questions tranchées. Certes, il faut trouver une solution avec Chypre. La discussion met à jour des problèmes et il faut chercher ce qui est nécessaire de changer dans nos Statuts. Un membre suggère que l'on pourrait, peut-être, utiliser l'Assemblée de Mi-Mandat pour en parler ? Enfin, le Comité de Direction donne mandat au Secrétaire Général d'envoyer au syndicat chypriote PA.SY.DY le travail réalisé par Dick.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, SPI-CGIL, ÖGB

Enfin pour répondre à une question soulevée par le représentant de la FNV lors de l'adoption de l'ordre du jour du Comité, le **Président** lui donne la parole. **Dick** qui informe le Comité que l'Organisation Mondiale de la Santé prépare une décennie (2020-2030) sur le vieillissement en bonne santé. Il s'interroge sur la manière dont la CES et la FERPA pourraient s'y inscrire puisque plusieurs points peuvent nous concerner. Après en avoir parlé avec Henri, il a fait suivre les documents concernant cette proposition de l'OMS à Eliane DE DOBBELEER qui a en charge le dossier « santé ».

L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** se félicite de la bonne tenue de ce Comité de Direction et des débats riches auxquels il a donné lieu. Il remercie donc les participants et les interprètes pour le travail accompli dans les temps impartis, malgré la densité de l'ordre du jour.

Henri